

POLITIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Mémoire de Les Amis de la montagne

**Déposé à l'Office de consultation publique de Montréal
7 février 2005**

1. Les Amis de la montagne

Organisme à but non lucratif fondé en 1986 dont la mission première est la protection et la mise en valeur du mont Royal. L'action des Amis est basée sur la mobilisation et l'engagement de la communauté. En collaboration avec d'autres organismes partenaires, Les Amis ont initié les démarches en vue de la reconnaissance du mont Royal par le gouvernement du Québec. Les Amis de la montagne ont été identifiés par la Ville de Montréal comme un partenaire privilégié dans la réalisation des objectifs et orientations retenus lors du Sommet de Montréal. Depuis près de 20 ans, Les Amis ont participé à toutes les consultations publiques et groupes de travail touchant de près ou de loin le mont Royal.

2. La politique du patrimoine en général

Les Amis de la montagne félicitent la Ville de Montréal pour sa politique du patrimoine.

La Politique du patrimoine proposée par la Ville de Montréal reconnaît l'importance du patrimoine pour l'Administration municipale, ses citoyens, les associations et les différents paliers gouvernementaux. Nous apprécions particulièrement que la Politique insiste sur les éléments suivants :

- a) l'importance des bâtiments religieux et des communautés religieuses en étant propriétaires d'ensemble patrimoniaux ; (p. 20)
- b) l'intention de la Ville d'affirmer son leadership pour favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais ; (p. 37)
- c) l'intention de créer dans le budget municipal un fonds dédié à la conservation et la mise en valeur des biens municipaux d'intérêt patrimoniaux ;
- d) l'intention de reconnaître l'importance des arbres et d'avancer une politique sur leur abattage ; (p. 51)
- e) l'importance d'inclure le patrimoine scolaire (p. 55).

Nos préoccupations :

- que cette politique se traduise rapidement par un plan d'actions ;
- que tous les intervenants municipaux et autres soient informés des différentes politiques et plans d'actions mis de l'avant par la Ville et agissent de façon concertée.

3. Le mont Royal et la Politique du patrimoine

3.1 Interventions récentes pour le mont Royal

Actuellement, le mont Royal est géré par 5 arrondissements dont Westmount qui redeviendra une ville en janvier 2006. Le mont Royal a fait l'objet d'une attention particulière depuis les 3 dernières années :

- Sommets du mont Royal (Amis et Ville) (mars – avril 2002)
- Charte du mont Royal (2002)
- Consultation de la Commission des biens culturels du Québec (mai 2002)
- Sommet de Montréal – engagements clairs et fermes de la ville envers le mont Royal (juin 2002)
- Recommandation de la Ministre d'État à la Culture et aux Communications du Québec pour un décret créant l'arrondissement historique et naturel du mont Royal (février 2003)
 - mémoires sur le projet de décret (mars 2003)
 - élaboration, consultations et adoption d'un chapitre du document complémentaire au plan d'urbanisme consacré au territoire du futur arrondissement du mont Royal
- Consultations publiques sur des dossiers spécifiques (Oratoire St-Joseph, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges) (nov-déc. 2003)
- Avant-projet de Politique sur la protection des milieux naturels (consultation publique) (2004)
- Rapport Cliche sur la formation de la Table de concertation (2004)
- Plan d'urbanisme (2005)
- Politique du patrimoine (2005)
- Plan stratégique de développement durable (2005)
- Projet de politique culturelle (à venir)
- Projet de politique sur l'arbre (à venir)
- Mise à jour du plan de mise en valeur du mont Royal (1992) (à venir)

En attente d'actions concrètes :

- Adoption officielle du décret d'Arrondissement historique et naturel (confirmation du périmètre et des valeurs) ;
- Délégation de gestion de l'Arrondissement historique et naturel à la Ville de Montréal ;

- Mise en place de la table de concertation du mont Royal ;
- Direction générale unifiée pour le parc du Mont-Royal ;
- Révision du plan de mise en valeur du mont Royal.

3.2 Des ajouts et des réflexions pour la Politique du patrimoine

La page 71 du document aborde plus spécifiquement la question du mont Royal. A notre avis, la Politique identifie bien les problématiques de la montagne soit :

- un territoire où cohabitent plusieurs vocations urbaines ;
- un territoire divisé entre 5 arrondissements qui appliquent leur propre réglementation ;
- des statuts de protection qui se superposent ;
- de fortes pressions de développement.

Un territoire à préciser

Toutefois, le territoire de la montagne reste encore à préciser. Le mont Royal représente un vaste territoire, bien plus grand encore que le périmètre de protection identifié par le *Ministère de la Culture et des Communications du Québec* dans le décret créant l'arrondissement historique et naturel du mont Royal

La Ville de Montréal doit aller au-delà des limites du décret de l'arrondissement historique et naturel ; prendre la montagne (le massif) comme référence et y inclure une partie du territoire de Westmount jusqu'à sa limite ouest, le domaine de Villa-Maria, celui du Grand Séminaire, et le territoire d'Outremont jusqu'à Côte-Sainte-Catherine au nord. (*voir carte des Amis de la montagne en annexe*).

Tel que discuté lors des sommets du mont Royal et adopté au sommet de Montréal, le mont Royal devrait présenter également des objectifs différents distinguant le noyau vert, la couronne institutionnelle et la ceinture résidentielle.

Une meilleure gestion de la montagne

Le mont Royal est un territoire à caractère métropolitain qui chevauche cinq arrondissements différents. Une protection adéquate de la montagne exige une vision d'ensemble de son territoire et du développement qui la touche. Actuellement, certains projets de développement majeurs, plus particulièrement ceux des grandes institutions, tombent sous la responsabilité d'un seul arrondissement avec des procédures très locales.

A titre d'exemple, l'adoption du plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges a été confié à l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-deGrâce malgré le fait qu'il touche à trois arrondissements. De plus il s'agit d'un site hautement historique et symbolique dans le noyau vert de la montagne qui justifie la participation de tous les Montréalais à son devenir. (voir carte en annexe du périmètre référendaire pour le cimetière NDDN.)

Nous insistons donc sur la nécessité, la pertinence et l'importance de gérer des dossiers pan-montréalais avec les services corporatifs de la ville centrale et l'Office de consultation publique de Montréal.

Miser sur l'implication des citoyens et des organismes du milieu

La Politique insiste sur le leadership de la Ville en matière de patrimoine. Nous croyons que c'est effectivement important. Toutefois, pour s'assurer que les actions perdureront au-delà des changements d'administrations municipales et de gouvernements, nous jugeons essentiel que la Ville mise sur une politique qui encourage les citoyens à contribuer à la qualité de leur ville et à la protection de son patrimoine.

Mieux définir le paysage

Les Amis de la montagne tiennent aussi à souligner qu'une réflexion approfondie doit être faite en vue d'une reconnaissance plus structurée et claire du paysage. La Politique du patrimoine proposée définit très vaguement le paysage et réfère plutôt à la protection « d'arbres remarquables » (p.49).

Nous insistons sur le fait que des critères spécifiques doivent être définis pour une protection accrue du paysage de la montagne. A titre d'exemple, la protection du paysage des cimetières de la montagne va bien au-delà de la simple protection des arbres, elle comprend également la protection du tracé original, de la topographie des lieux, de la valeur écologique de boisés qui ont été préservés jusqu'à ce jour.

La trame des rues, la protection de certaines vues, la topographie, le choix de certaines espèces végétales prennent une grande importance et signification du simple fait qu'il s'agit de la montagne.